Novlangue médiatique : la désinformation perpétuelle

04/12/2008 à 2h45



La doxa antiraciste/multiculturelle impose désormais une autocensure de plus en plus marquée. Les médias s'interdisent de citer les prénoms des voyous et autres délinquants, très majoritairement afro-maghrébins, de peur de stigmatiser une catégorie de la population. On parlera alors de "jeunes", d'"adolescents", de "collégiens"… Les prénoms aux consonances exotiques sont souvent remplacés dans les médias par des prénoms aux sonorités "desouche" pour mieux masquer une certaine réalité.

Extraits d'un article de la Voix du Nord du 20 novembre 2008.

> ***Dans la nuit du 15 au 16 octobre, majeur depuis 3 jours, Julien Brochet a agressé d'un coup de couteau un garçon qui lui avait volé son kart.***
>
> *Quand on lui vole son kart dans son garage, Julien ne dépose pas plainte. (…) Dans les rues de Grande-Synthe, il aperçoit son bolide aux mains d'un groupe de jeunes, dont* ***Pierre****, un mineur de son quartier. La bande nie le larcin.*
>
> *Julien croise de nouveau* ***Pierre****. Les menaces pleuvent. Julien rentre chez lui, prend un couteau (à beurre) et revient voir* ***Pierre****. Coup de couteau dans l'épaule.* ***Pierre****

s'en sort plutôt bien (…)

Présent à l'audience, ***Pierre****** *reconnaît, à la surprise générale, avoir volé le kart. (…) Une «loi de la jungle, où chacun se fait justice lui-même», selon la présidente et que n'a pas appréciée le tribunal. (…) Afin de «mettre un coup d'arrêt à cette spirale de délinquance», le tribunal a condamné Julien Brochet à quinze mois de prison dont douze avec sursis. (source)*

_____

**** Prénom d'emprunt.***

Extraits d'un article du Parisien du 27 septembre 2008.

« ***A Saint-Michel-sur-Orge (Essonne), Benoît*, 13 ans, a un vif échange avec sa prof****. De rage, il déchire sa copie, sort un couteau et agrippe alors un autre élève et lui maintient la lame sous la gorge.* ***Benoît**** *ne plaisante pas. Il menace de tuer son camarade si tout le monde ne sort pas. etc. » (source)*

_____

***** Les prénoms des intéressés, mineurs, ont été modifiés.***

La même affaire traitée dans trois journaux différents :

1°) Dans la Charente Libre :

«Trois jeunes filles accusées d'être responsables de la mort de 18 personnes en ayant mis le feu à une boîte à lettres en 2005 comparaissent aux assises.
Sabrina*, 21 ans,* ***Marité****, 20 ans, et* ***Christina****, 19 ans… (source)*

_____

** Les prénoms des accusées mineures au moment des faits ont été changés, signalés par une astérisque*

2°) Dans Libération :

Fatou*,* ***Tiana*** *et* ***Sabrina*** *comparaissent aujourd'hui devant la*

cour d'assises des mineurs du Val-de-Marne. Elles devront répondre de «dégradation par incendie ayant entraîné la mort et des blessures pour autrui». (source)

3°) Dans l'Humanité :

***Sabrina**, **Tiana** et **Wague** jugées pour "destruction par l'effet d'un "incendie ayant entraîné la mort sans intention de la donner". (source)*

Bientôt, vos articles ressembleront peut-être à ceci :

Les faits se sont deroulés à Morbiers-le-Lons (ville modifiée) dans le quartier de la Sapinière* (quartier modifié).

Une jeune fille (sexe modifié) de 19 ans (age modifié) prénommée Catherine (prénom modifié) [voir photo (photo modifiée)] roulait à faible allure (vitesse modifiée) sur la N16* (route modifiée) quand, au détour de l'avenue Jean Jaurès (rue modifiée), l'aspirant PetitJean (nom et grade modifiés) l'a saluée (acte modifié). Dégainant (méthode modifiée) un Walter PPK (modèle modifié), Catherine a remercié (acte modifié) la troupe de majorettes (corps d'arme modifié) avant d'être raccompagnée à Fleury-Mérogis.*

En réaction, la superette (endroit modifié) et 2 voitures (nombre modifié) ont été relookées (acte modifié) à l'aide de bidons de colza (substance modifiée). Des scènes de joie (émotion modifiée) ont émaillé la soirée.

Bilan : 3 majorettes ont été récompensées (sens modifié). Les obsèques auront lieu lundi.